

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	Date 16.12.2019	Heure	Numéro	Département(s) DDTE
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupes PopVertsSol et Vert'Libéral-PDC		Lié à : (obligatoire) ad 19.023
Titre : Amendement au projet de loi sur les routes et voies publiques (LRVP)		
Contenu : Article 87, alinéa 2 ² Le stationnement (<i>suppression de : de longue durée</i>) est considéré comme un usage accru de la route publique, au sens de l'article 74, alinéa 2 ci-dessus.		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Sera Pantillon et Aël Kistler		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :